

Extrait du Vivre les paysages | CD54

<https://vivrelespaysages.cg54.fr/les-orientation-et-recommandations.html>

Introduction

- Recommandations -

Date de mise en ligne : vendredi 28 juin 2013

Vivre les paysages | CD54

Les Orientations et recommandations

L'Atlas des paysages de Meurthe-et-Moselle, dans la partie précédente sur « les enjeux », a mis en évidence sept valeurs paysagères essentielles, qui contribuent à l'identité du territoire départemental :

[1- L'ample présence des reliefs des côtes et des buttes-témoins](#)

[2- La diversité contrastée des formes urbaines et du patrimoine architectural](#)

[3- La force de l'héritage industriel](#)

[4- L'omniprésence et la proximité des espaces de nature](#)

[5- La générosité des paysages agricoles](#)

[6- L'intimité des petites vallées](#)

[7- La multiplicité des itinéraires de découverte des paysages](#)

Il a également fait apparaître les enjeux à partir de quatre chapitres, avec pour chacun les dynamiques d'évolution récentes d'une part, et les opportunités, risques ou problèmes d'autre part :

- *-les paysages bâtis
- *-les infrastructures, activités et énergies
- *-les paysages agricoles
- *-et les espaces « de nature » et forestiers.

L'identification de ces valeurs, de ces processus et leur analyse critique conduit à formuler des *orientations possibles*, des recommandations n'ayant pas de portée juridique, susceptibles de répondre aux enjeux identifiés.

C'est l'objet de cette dernière partie d'Atlas.

Ce travail a été réalisé dans le cadre d'échanges avec de nombreux partenaires, dont les membres du comité de pilotage (DREAL, CAUE, Région Lorraine, DDT, STAP, Chambre d'Agriculture, Parc Naturel Régional de Lorraine, ONF, AGAPE, ADUAN, ADEVAL, SCOT Sud54, SCOT Nord54, Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, Conseil général des Vosges...).

Ces recommandations, au nombre de 23, sont organisées sous chacune des quatre têtes de chapitres précédents, auxquelles on a rajouté un cinquième chapitre concernant la "culture paysagère".

Les orientations pour les paysages bâtis

1-1-Prendre en compte le paysage dans l'implantation des nouvelles constructions

- 1-2-Encourager une architecture de qualité s'inscrivant dans son contexte
- 1-3-Revaloriser le paysage et l'architecture des zones d'activités
- 1-4-Poursuivre la requalification des sites industriels
- 1-5-Poursuivre la requalification des espaces publics des villes et des villages
- 1-6-Entretien ou créer des lisières urbaines à la rencontre entre l'urbanisation et les espaces agricoles, forestiers ou naturels

Les orientations pour les paysages des infrastructures et des énergies

- 2-1-Valoriser le paysage des routes et développer les « Routes du Paysage »
- 2-2-Valoriser et enrichir le paysage des canaux et des rivières
- 2-3-Poursuivre le développement des circulations douces
- 2-4-Encourager le développement d'énergies renouvelables économes en espace et inscrits dans les paysages

Les orientations pour les paysages cultivés

- 3-1-Prendre en compte le paysage et la biodiversité dans la gestion des espaces agricoles
- 3-2- Identifier, préserver et gérer les structures et éléments de paysage rural à caractère patrimonial
- 3-3-Poursuivre la redynamisation des cultures traditionnelles, notamment sur les coteaux et autour des villages (vergers, jardins, vignes...)
- 3-4-Encourager une agriculture de proximité à circuits courts

Les orientations pour les paysages de nature et forestiers

- 4-1-Poursuivre la protection des zones humides
- 4-2-Favoriser une revalorisation écologique et paysagère des sites d'extraction de matériaux
- 4-3-Gérer les forêts dans des dispositions favorables à la biodiversité et à une fréquentation maîtrisée du public
- 4-4-Favoriser la présence de la nature en milieu habité

Les orientations pour une culture paysagère partagée

- 5-1-Valoriser la dimension paysagère des sites culturels
- 5-2-Approfondir la connaissance des paysages de Meurthe-et-Moselle et élaborer des actions et documents de sensibilisation complémentaires à l'Atlas
- 5-3- Approfondir la politique paysagère à partir de l'Atlas

Chaque orientation se présente sous la forme d'une fiche avec les chapitres suivants :

- ▶ les éléments de contexte meurthe-et-mosellan
- ▶ le rappel des processus de transformation des paysages
- ▶ les objectifs visés
- ▶ les unités de paysage particulièrement concernées
- ▶ les valeurs paysagères concernées
- ▶ *les recommandations*
- ▶ les acteurs et partenaires
- ▶ des outils et moyens existants ou à mobiliser
- ▶ des illustrations et expériences intéressantes

Au stade général de l'Atlas des paysages, d'échelle départementale, *les recommandations* sont particulièrement importantes.

Il s'agit de principes d'actions généraux, susceptibles de servir de *guides des bonnes pratiques* pour améliorer la qualité dans les nombreux processus à l'oeuvre de fabrication des paysages.

Ces principes peuvent donc alimenter les débats entre les différents acteurs du territoire sur les niveaux d'ambition à

Introduction

porter à un aménagement ; ils peuvent aussi nourrir les objectifs que se fixent les maîtres d'ouvrage en matière de qualité, les cahiers des charges des consultations, etc.

Ces recommandations sont largement illustrées d'exemples, la plupart pris en Meurthe-et-Moselle.

Les exemples ainsi identifiés peuvent être des *sources d'inspiration* pour agir à bon escient en faveur d'un cadre de vie maîtrisé et soigné.

Ce sont ces recommandations proposées dans l'atlas, une fois débattues et partagées, qui ont vocation à devenir des « *objectifs de qualité paysagère* » (l'expression vient de la Convention européenne du paysage).

Ces objectifs sont appelés à rassembler les nombreux acteurs du territoire (élus, techniciens, services de l'état, particuliers...) sur une même ambition d'avenir pour les paysages Meurthe-et-Mosellans.

Cela supposera, pour chaque orientation et dans le cadre d'une concertation qui reste à poursuivre, d'identifier plus précisément :

- ▶ les secteurs et projets principalement concernés
- ▶ les contraintes à lever
- ▶ les acteurs directement concernés et les partenaires à mobiliser
- ▶ les outils et les leviers d'actions existants ou à développer.

Cette ambition contribuera à l'animation de l'Atlas et à l'enrichissement progressif de ses contenus.

Elle se concrétisera en particulier dans le programme de travail qui sera conduit dans le cadre du Forum du Paysage et de la Biodiversité de la Colline de Sion-Vaudémont, mis en place par le Conseil Général.